

d'un problème nouveau. Il y a des mois que le Gouvernement est saisi de l'affaire. Il y a eu un ajournement et temporisation, des promesses que quelque chose se produira. On nous a répété tous les jours les mêmes promesses au sujet de l'avenir.

Qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire? C'est là une question à laquelle le premier ministre doit répondre cet après-midi. La population de toutes les régions du pays demande ce qu'il a l'intention de faire? Nous devons nous rappeler que les effets de l'automatisation ne sont pas d'origine récente. Il y a un an, M. Jodoin a proposé l'établissement d'une commission d'enquête sur les problèmes de l'automatisation. Il a déclaré l'autre jour qu'on aurait fort bien pu éviter la grève si l'on avait donné suite à sa proposition.

Remontons à 1950. Il va sans dire que la crise était alors plus générale qu'aujourd'hui. La grève a alors été déclarée illégale. En 1953, le premier ministre a donné à entendre que si la menace de grève qui planait alors était exécutée, on prendrait des mesures semblables à celles qui avaient été adoptées en 1950.

Le très hon. M. St-Laurent: Le chef de l'opposition ne veut sans doute pas aller plus loin que moi. Je les ai prévenus que le Parlement serait convoqué immédiatement.

M. Diefenbaker: Le Parlement serait appelé à agir. C'est ce qu'il a promis. Puis, en 1956, quelques jours avant Noël, les journaux ont signalé que le premier ministre avait dit,—je sais qu'il a déclaré, depuis, d'une façon plutôt ambiguë, qu'on n'avait pas cité fidèlement ses paroles,—que...

Le très hon. M. St-Laurent: Si l'honorable député veut savoir ce qui s'est passé, qu'il me permette de dire que, depuis onze heures et demie la veille, les appels se succédaient sans interruption. J'ai dit à chacun qu'advenant une déclaration elle émanerait du ministre du Travail à Ottawa (M. Gregg). Un journaliste a dit: "Vous avez déclaré il y a deux ou trois ans qu'il ne pouvait y avoir de grève." A quoi j'ai répliqué: "J'espère qu'il n'y en aura pas cette fois-ci." La conversation s'est terminée là-dessus. J'ai été bien critiqué par le journal local de Sherbrooke à cause du compte rendu qui avait été fait.

M. Diefenbaker: Le premier ministre semble se piquer assez facilement sur ce point. Si c'est à cela qu'il faut mesurer la science de gouvernement du premier ministre en la matière, c'est l'indice que tout plan de règlement de ce grave problème fait singulièrement défaut.

L'hon. M. Pickersgill: Que ferait donc le grand parti tory?

L'hon. M. Rowe: De toute façon, il ne saurait moins faire que le gouvernement actuel ne fait.

M. Diefenbaker: Le premier ministre a donné sa propre interprétation de ses paroles mais les Canadiens ont le droit d'en attendre davantage du gouvernement qui dirige ce pays depuis des années. Oui, il y faut plus que cela. Tout s'explique sans doute par une question d'opportunisme politique; il n'y a pas d'autre explication.

Poursuivons. J'ai dit il y a un instant que la situation actuelle ne s'est pas présentée du jour au lendemain. Cette situation se prépare depuis des mois. En 1950, notre parti a préconisé une revision des méthodes de conciliation pour assurer plus de souplesse et le règlement rapide des différends industriels, mais le Gouvernement ne s'est pas le moins du monde occupé de notre proposition. On aurait dû examiner ces questions calmement dans des circonstances normales, au lieu d'attendre l'instant présent où nous sommes aux prises avec un arrêt de travail de grande envergure. Par son attitude et la ligne de conduite adoptée en 1950 et, plus tard, en 1953, le Gouvernement a induit en erreur tant la direction que les employés. Le Gouvernement les a induits en erreur par l'incertitude de la ligne de conduite qu'il suit depuis des années. Le premier ministre (M. St-Laurent) ne fait que sourire à propos d'un problème qui touche au cœur et à la bourse des Canadiens dans tout le pays, et qui nuit à notre économie.

On a maintes fois répété que des négociations avaient eu lieu entre la direction et les représentants des ouvriers. Le premier ministre voudrait-il nous dire cet après-midi ce qui s'est passé au cours des diverses réunions en cause? Mon honorable ami, ce conciliateur, c'est-à-dire le ministre du Commerce (M. Howe), voudra-t-il dire à la Chambre ce qui est arrivé à ces réunions dont il y a eu un certain nombre, et auxquelles le ministre du Travail (M. Gregg) et lui-même se sont occupés de la question?

Je demanderai au premier ministre de déclarer cet après-midi ce que le Gouvernement a l'intention de faire. Quels sont ses projets? Rester coi? Penser? Réfléchir et publier, tous les jours, des communiqués? J'inviterai le premier ministre à nous dire cet après-midi ce que le Gouvernement entend faire, quelle ligne de conduite il se propose de suivre, quelle initiative il prendra à la Chambre et quels sont ses projets.

Telles sont les questions qu'on pose aujourd'hui dans tout notre pays car, en somme, étant donné la forte majorité dont jouit le Gouvernement, il est vraiment en mesure de faire connaître ses plans et de demander